

Communiqué



DE PRESSE

Paris, le 11 juillet 2018

Création d'une fédération métropolitaine des Agences Locales de l'Énergie et du Climat (ALEC)

La Métropole du Grand Paris a adopté le 8 décembre 2017 son Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM) avec l'objectif de généraliser la rénovation énergétique très performante des bâtiments. Cela permettra d'améliorer la qualité des logements, de réduire les charges énergétiques des ménages et de susciter la création d'emplois locaux. La mise en œuvre de ces objectifs requiert la mobilisation de relais de proximité aux côtés de la Métropole, que sont les agences locales de l'énergie et du climat (Agence Parisienne du Climat, ALEC MVE, ALEC Plaine Commune, GPSO Énergie, ALEPTE, ALE du CAUE 94, et depuis peu ALEC Paris Ouest La Défense). **Pour atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050, il faut amplifier l'action engagée et améliorer la lisibilité pour les habitants de la Métropole.**

A la demande de Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, et de Daniel GUIRAUD, Vice-président délégué à la mise en œuvre de la stratégie environnementale et au développement des réseaux énergétiques, le Préfet Paul MOURIER, Directeur Général des Services de la Métropole du Grand Paris a réuni ce mardi 10 juillet 2018 les représentants des Agences Locales de l'Énergie et du Climat (ALEC) présentes sur le territoire métropolitain en présence de Michel GIORIA, Directeur régional de l'ADEME pour mettre en place « *un partenariat fort et pérenne* ».

Ce partenariat s'articule autour **de trois piliers** :

- **L'adhésion de la Métropole et son entrée dans la gouvernance de toutes les Agences Locales de l'Énergie et du Climat (ALEC)** afin d'affirmer l'enjeu métropolitain de la rénovation énergétique dans le respect des dynamiques engagées localement. Le maillage territorial sera finalisé de façon à proposer à tous les habitants de la Métropole un service public de la performance énergétique de l'habitat.
- **Un soutien financier clair et de long terme**, permettant aux ALEC d'inscrire leur action dans la durée, en lien avec les objectifs ambitieux du Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM) et du Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH).
- **La création d'une fédération métropolitaine des ALEC** : de nombreux outils opérationnels existent d'ores et déjà et sont éprouvés. Il s'agit désormais de les déployer à l'échelle métropolitaine et de renforcer les moyens autour de projets concrets (*CoachCopro*, *PassRenoHabitat*, *PRET*) et de ressources communes (communication, systèmes d'information, études, etc.). Des moyens dédiés seront alloués à ces missions.

Patrick OLLIER souligne la nécessité de « *mettre en place ce partenariat dès l'automne 2018* » et rappelle que « *c'est la diversité des ALEC et leur mise en réseau, soutenue par les Maires qui font la Métropole du Grand Paris, qui nous permettra de répondre aux défis de l'adaptation au changement climatique, de la transition énergétique et de la résorption de la précarité énergétique.* »